

Annexe n°1 :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge : ___ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

**ATTESTATION DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RLLATIF A L'ETAT DE SANTE
DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU
DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :



Engagements de l'adhérent et des parents dans le cas d'un adhérent mineur
SAISON 2024/2025

Tenue et équipements obligatoire :

En adhérent à l'AOKM, j'atteste avoir pris connaissance de la tenue vestimentaire et des équipements obligatoires à chaque entraînement :

1/ Tenue :

- T-shirt du club (1 exemplaire offert aux nouveaux adhérents en début de saison, possibilité d'acheter des T-Shirts du club supplémentaires au tarif de 25€ TTC l'unité).

2/ Équipements :

(Matériel obligatoire non fourni par le club) :

- Pour les hommes, coquille.
- Pour les femmes, coquille + protection de poitrine.
- Pour tous, chaussures de sport à semelle légère, protège dents (protège dents simple conseillé) + gants de boxe pour les débutants + mitaines de combat (type MMA).
- Accessoire conseillé : protège tibias.

Attestation RGPD :

L'AOKM (Amicale Orgevalaise de Krav Maga) est amenée à enregistrer dans un fichier informatisé les renseignements administratifs concernant les adhérents du club. La finalité est de pouvoir gérer l'association ainsi que de contacter les adhérents en cas de nécessité. Les informations sont conservées pendant 10 ans et sont destinées aux membres du bureau et aux enseignants.

En adhérent à l'AOKM j'atteste avoir été informé par cette association de l'utilisation par le club de renseignements administratifs me concernant ou concernant les enfants dont j'ai la responsabilité et qui sont gérés informatiquement. J'atteste avoir connaissance du droit d'accès à ces données qui me sont réservé et de la possibilité de les faire modifier en contactant le bureau de l'AOKM par courrier à l'adresse suivante :

AOKM

316 rue de Picquenard
78630 Orgeval

Règlement Intérieur de l'Amicale Orgevalaise de Krav-Maga

En adhérent à l'AOKM, j'atteste accepter le règlement intérieur de cette association :

Le présent règlement intérieur est établi par le Comité Directeur en application des statuts de l'association.

Ce règlement intérieur précise et complète les dispositions prévues par les statuts de l'association Amicale Orgevalaise de Krav-Maga dont l'objet est la pratique et l'enseignement du Krav-Maga.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association.

Adhésion

- Les membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale sur proposition des membres dirigeants.
- Le versement de la cotisation doit être effectué par chèque à l'ordre de l'Amicale Orgevalaise de Krav-Maga.
- L'adhésion n'est valable que pour la saison sportive en cours.
- Seules sont admises à s'inscrire les personnes ayant 15 ans révolus au jour de leur inscription. Une autorisation parentale est nécessaire à l'adhésion de toute personne mineure.



KRAV-MAGA
FFK



- Deux séances d'essais gratuites sont proposées aux futurs nouveaux adhérents, aux dates fixées par l'Assemblée Générale sur proposition des membres dirigeants. Durant ces séances, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du Krav Maga. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l'inscription, le certificat médical est obligatoirement joint au dossier.

Déroulement des cours, éthique et discipline

- La pratique du Krav Maga est portée par une éthique et des valeurs de respect mutuel, leur respect est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association.
- Les cours sont assurés sous la responsabilité du professeur et ses assistants agissent sous ses directives et son contrôle.
- Chaque membre doit porter une tenue propre et conforme à la pratique du Krav Maga (tenue de sport propre, pantalon long, tee-shirt, chaussures de sport légères réservées à la salle, protège dents, coquille, protège poitrine pour les femmes, gants de boxe pour les débutants ou mitaines de combat pour les pratiquants expérimentés).
- Les membres s'imposent une bonne hygiène corporelle et se présentent à l'entraînement douchés. Ils se lavent soigneusement les mains avant de commencer l'entraînement.
- Pour éviter les accidents, boucles d'oreilles, colliers, montres, gourmettes, bagues, barrettes et tout autre bijou sont interdits pendant l'entraînement.
- Toute absence prolongée doit être signalée aux enseignants par l'adhérent ou un parent de celui-ci.
- Les élèves doivent être ponctuels. Chaque adhérent doit être présent 10 minutes avant le début du cours de manière à être prêt à l'heure.
- A l'intérieur comme à l'extérieur, les membres de l'association sont les représentants du club et doivent se comporter de façon correcte en ne portant pas atteinte à l'image du club.
- Le « public » autour de l'aire d'entraînement pendant les cours n'est pas autorisé, sauf accord explicite de l'enseignant responsable.
- Les pratiquants appliquent toute mesure sanitaire édictée par le ministère de la jeunesse et des sports, par la FFKDA ou par la mairie d'Orgeval (propriétaire de la salle).
- A l'extérieur de la salle, les pratiquants s'engagent à n'utiliser les techniques qui leur sont enseignées, que dans le cadre strict de la légitime défense (articles 122.1 à 122.8 du Code Pénal). Tout manquement à cette règle constitue un motif d'exclusion immédiate.

Stages, compétitions

- Tout adhérent souhaitant participer aux compétitions doit le faire savoir auprès du professeur qui jugera l'opportunité de sa demande.
- Le transport des pratiquants sur le lieu de stage ou de compétition est effectué sous leur responsabilité ou celle de leurs parents pour les mineurs. Il est assuré par leurs propres moyens, l'Amicale Orgevalaise de Krav-Maga ne possédant pas de véhicule prévu à cet effet.
- Aucune indemnité de transport ou de déplacement n'est prévue ni ne pourra être exigée par les pratiquants, leurs parents ou accompagnateurs.
- Sur le lieu de la compétition ou du stage, les parents et accompagnateurs sont responsables des mineurs dans les vestiaires et aux abords de l'enceinte de compétition ou de stage. Les organisateurs sont responsables des mineurs uniquement pendant leur prestation sur la zone de compétition ou de stage.

Passages de grades

- Un à deux passages de grades peuvent être prévus en cours ou en fin de saison sur décision de l'instructeur, qui est seul habilité à décerner ou refuser un grade dans l'association.
- Ne peuvent se présenter au passage d'un grade que les personnes déjà titulaires du grade précédent dans la discipline au sein de la FFKDA, sauf à l'initiative de l'enseignant
- La ceinture noire deuxième Dan et les suivantes ne peuvent être décernées que par la FFKDA. Le candidat au passage de cette ceinture devra payer son inscription à l'examen et s'y rendra par ses propres moyens ou accompagné par ses parents dans le cas d'un mineur.



KRAV-MAGA
FFK



Administratif

- La saison sportive dure du début du mois de septembre de chaque année à la fin du mois de juin de l'année suivante.
- Durant la saison sportive, les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires (se rapporter au calendrier scolaire de l'académie de Paris-Créteil-Versailles).
- L'inscription au club est possible durant toute l'année sportive. Aucune réduction des droits d'inscription ne sera accordée si elle a lieu avant le 31 décembre. Une réduction de 25% sera accordée pour les inscriptions effectuées après cette date.
- Toute année commencée est due, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf accident dans le cadre de l'activité de l'association.
- Le dossier d'inscription comporte obligatoirement :
 - pour les compétiteurs un certificat de non contre-indication médicale à la pratique du Krav-Maga en compétition.
 - un règlement d'adhésion du montant fixé annuellement par l'association,
 - le présent règlement intérieur paraphé et signé,
 - le bulletin d'adhésion à l'AOKM rempli et signé,
 - le bulletin d'adhésion à la FFKDA rempli et signé,
 - pour les mineurs le formulaire d'autorisation parentale rempli et signé.
 - pour les mineurs l'attestation de réponse au contenu du questionnaire relatif à son état de santé, ou en cas de réponse(s) négative(s) un certificat de non contre-indication médicale à la pratique du Krav-Maga.

Les compétiteurs doivent toujours avoir en leur possession un second certificat médical pour les compétitions, ainsi qu'un passeport sportif délivré par la FFKDA (à leurs frais exclusifs).

Communication

- Une page Facebook est alimentée pour tenir les membres informés des manifestations et Assemblées Générales du club : <https://www.facebook.com/AOKM78630>.
- Toutes les réponses aux questions relatives à l'organisation du club sont données par les professeurs et assistants lors des séances d'entraînement.
- Le calendrier des manifestations (stages, compétitions, etc.) sera affiché sur la page Facebook du club, et l'annonce effectuée aux adhérents à la fin des cours par le professeur ou ses assistants.

Droit à l'image

- Le licencié du club autorise l'Amicale Orgevalaise de Krav-Maga à le prendre en photographies et à utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l'association.
- Si l'adhérent refuse d'être pris en photo, il doit le signaler de manière explicite et par écrit au Président ou à un des membres du Comité Directeur lors de son inscription.

Responsabilité et assurances

- Les pratiquants sont sous la responsabilité du professeur uniquement entre le début et la fin du cours.
- Les parents devront impérativement s'assurer de la présence du Professeur avant de laisser leur enfant mineur et veiller à ce qu'ils entrent dans la salle d'entraînement.
- Le club souscrit annuellement une assurance civile destinée à protéger les membres de l'association pendant les horaires de cours. Cette assurance ne couvre pas les risques de vol, ni d'incendie. Le club décline toute responsabilité en cas de vol (bijoux, argent, effets personnels, etc.).
- Les membres licenciés bénéficient également de l'assurance de la FFKDA. Les clauses de cette assurance sont édictées dans le livret du karatéka distribué chaque année au moment de la demande de licence.

Procédures disciplinaires

- Le non-respect du règlement intérieur autorise le professeur à exclure immédiatement son auteur de la salle d'entraînement. Une exclusion pour un motif grave ayant porté atteinte soit directement, soit indirectement à la vie associative du club ou à l'un de ses membres peut être définitive. Il est donc impératif de respecter aussi bien les professeurs que les membres de l'association.



- La liste ci-dessous est non-exhaustive et donne une idée de motifs pouvant justifier une procédure d'exclusion des cours et/ou du club :
 - Dégradation des matériels et locaux mis à disposition,
 - Comportements dangereux,
 - Propos désobligeants envers les autres membres de l'association,
 - Non-respect des règles d'hygiène et de sécurité,
 - Propos discriminatoires, ...

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera consenti à l'adhérent.

Un conseil de discipline a le pouvoir de décider de toute sanction pouvant aller du simple avertissement, à la suspension de plusieurs cours ou bien à l'exclusion.

Le conseil de discipline sera constitué :

- Du Président,
- D'un autre membre du Comité Directeur,
- Du professeur et éventuellement son assistant.

Le conseil de discipline pourra se faire assister s'il le désire.

L'adhérent sera également présent pour être entendu. Il pourra se faire assister s'il le désire. Pour les mineurs, les parents seront convoqués et devront accompagner leur enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Amicale Orgevalaise de Krav-Maga et m'engage à le respecter.

Autorisation parentale (pour les mineurs uniquement) :

En faisant adhérer mon enfant à l'AOKM, j'atteste :

- Être conscient conscient que :
 - dans le cadre de la pratique du Krav-Maga, mon enfant sera amené à manipuler des armes factices, à étudier des défenses contre celles-ci et à effectuer des combats pieds-poings et sol (type boxe ou MMA),
 - la finalité du Krav-Maga étant d'optimiser ses chances de se protéger contre tout type d'attaques (hors de toutes règles sportives), des sujets relatifs à toutes sortes de violences réelles peuvent être abordés dans le cadre des entraînements,
 - l'usage du Krav-Maga en dehors de la salle est strictement limité au cadre de la légitime défense (articles 122.1 à 122.8 du Code Pénal),
 - qu'il est de ma responsabilité d'interdire à mon enfant d'utiliser le Krav-Maga de façon inappropriée et de reproduire en dehors des cours de Krav-Maga des situations dangereuses et notamment toute situation impliquant une arme.

 - Que j'autorise mon enfant à pratiquer le Krav-Maga à l'association Amicale Orgevalaise de Krav-Maga pour la saison en cours.
-